



**2018 DAC 317** Subventions (6.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien aux enseignements artistiques, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien à l'association L'Apprenti Musicien. Celle-ci a ouvert en 2000 un centre de pédagogie musicale s'appuyant sur la méthode Suzuki, permettant de conduire les enfants vers la culture musicale dès le plus jeune âge. Grâce à une équipe d'une vingtaine de professeurs diplômés, elle propose à ses élèves des ateliers d'éveil, des cours individuels et collectifs d'instruments, des cours d'improvisation jazz, de solfège, de chant, et a développé des cours d'apprentissage de l'anglais en musique. L'Apprenti Musicien a développé une pratique orchestrale enfantine qui lui permet de proposer des interventions dans des lieux aussi divers que des écoles, des maisons de retraite, des bibliothèques, afin de sensibiliser une large palette de publics à la pratique musicale.

En 2017, l'Apprenti Musicien a poursuivi ses enseignements et a dénombré 286 adhérents, toujours en hausse, répartis sur ses 3 sites. Au total, plus de 70% des effectifs sont des enfants de moins de 10 ans. Les cours les plus demandés, en piano et violon ont compté respectivement 74 et 38 élèves, suivis par la guitare (35) la flûte traversière (12), puis contrebasse (7), saxophone (5), clarinette (2). L'éveil musical dès 2 ans a compté 32 enfants et le chant 16. Les actions de découverte des instruments ont été renouvelées auprès du jeune public ainsi que les interventions bénévoles dans les maisons de retraite. En janvier un concert intergénérationnel gratuit ouvert à tous a été donné. Un stage d'improvisation jazz a été mené en février dans l'antenne du 14<sup>ème</sup> pour des lycéens. En mai le festival le classique c'est fantastique a proposé gratuitement à une centaine d'enfants des concerts à la fondation Eugène Napoléon rue du Faubourg Saint-Antoine. À l'issue du concert ils ont pu échanger avec les enfants musiciens, essayer leurs instruments et découvrir les joies de la pratique collective.

En 2018, l'Apprenti Musicien poursuit ses actions en faveur de l'apprentissage de la musique classique pour tous dès le plus jeune âge. L'audience de l'école s'étend avec une hausse de près de 15% des effectifs sur les 3 sites et de 30% dans le 14<sup>ème</sup>. L'équipe pédagogique compte désormais 16 enseignants. Les cours les plus demandés, en piano et violon, comptent respectivement 79 et 57 élèves, soit une hausse d'un tiers pour le violon. En guitare, les effectifs ont grimpé de près de 40%, avec un total de 57 élèves (basse électrique incluse). 33 élèves suivent les cours de formation musicale, et 37 jeunes enfants l'éveil. L'école accueille la première session à Paris de formation pédagogique des écoles de musique associatives, formation diplômante reconnue par l'État, mise en place par l'Association Nationale des Structures d'Enseignements et Pratiques Artistiques Associatives, l'ANSEP2A. L'Apprenti Musicien a accueilli la session des directeurs et coordinateurs. Le festival la musique classique c'est fantastique, soutenu par la Mairie du 12<sup>e</sup>, a eu lieu en mars pour sa 3<sup>e</sup> édition et a permis des rencontres avec les élèves de conservatoires comme ceux du 9<sup>e</sup>, de Pantin, de Garches et de Maisons Laffitte. L'école co-organise également les auditions pour l'orchestre Les petites mains symphoniques, ouvert à tous les enfants de 6 à 17 ans sur toute la France. Par ailleurs les interventions bénévoles en maisons de retraites auprès des seniors pour lutter contre la solitude et l'isolement sont renouvelées avec un partenariat avec les maisons de retraite Korian pour animer la maison de retraite du 117 Boulevard Brune.



Enfin l'Apprenti Musicien développe l'accueil d'enfants avec des troubles du comportement, syndrome Asperger et EIP, soit en cours individuel lorsque nécessaire, soit en cours collectif pour favoriser leur inclusion et leur stimulation. 31 enfants avec des troubles du comportement sont ainsi répartis sur toutes les activités et sites, notamment en éveil musical et en violon Suzuki.

Afin de permettre à l'association L'Apprenti Musicien de poursuivre ses actions de qualité, représentant un intérêt local certain, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de lui attribuer, au titre de l'année 2018 une subvention de 4.000 euros pour son fonctionnement et de 2.000 € pour son action en faveur des personnes en situation de handicap.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris